



Ref : CA2015/227

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE  
L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCÉE GAY LUSSAC ACCUEILLANT DES C.P.G.E.**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance  
du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-3, L.712-1 et L.712-3,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 09 juillet 2015,*

*Après en avoir délibéré,*

➡ **approuve la convention de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et le lycée  
Gay Lussac accueillant des classes préparatoires aux grandes écoles, telle que figurant en  
annexe de la présente délibération.**

*Delibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>15</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015